



Le 15/02/2022
Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

Les Conseillers Municipaux

Mesdames, Messieurs,

Je vous invite à assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**Mardi 22 février 2022 à 20h30
A la Salle des Fêtes***

Ordre du jour :

- Modification de la constitution des commissions municipales
- Débat d'Orientation Budgétaire 2022
- Autorisation spéciale anticipation de budget 2022
- Avenant à la convention de relance Territoires/Département 2020/2022
- Demande de subvention pour la rampe de mise à l'eau au Département/SDIS/ fédération de Pêche
- Postes saisonniers espaces verts
- Convention de partenariat Sarthe Habitat – construction de 20 logement cité des Rosiers
- Garantie d'emprunt Sarthe Habitat – construction de 20 logement cité des Rosiers
- Dématérialisation des Marchés Publics – renouvellement de la convention avec le Département
- Renouvellement de la convention de transmission dématérialisée des bulletins Insee
- Modification des statuts de la CDC – Compétence facultative Eaux pluviales urbaines
- Convention de groupement de commande balayage
- Numérotation des habitations et changement de voies – fibre optique – ajouts et modifications
- Acquisition d'une partie de la parcelle AN17 chemin de halage à la Fécuvière
- Acquisition partie de parcelle AE036 à VUICHARD – modificatif
- Convention Médiathèque/ Collège – classe de Madame JAMAIN
- Subvention exceptionnelle Amicale des Ecoles Publiques
- Remboursement consommation d'eau M.SIMON
- Adhésion à AGORES
- Question et informations diverses

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes salutations distinguées.

*Pour information, Le Conseil constitutionnel a validé la loi Vigilance sanitaire qui a été publiée jeudi 11 novembre 2021.

Cette loi instaure de nouveau les règles dérogatoires qui avaient été abrogées le 30 septembre dernier concernant le fonctionnement des assemblées.

Aussi, à compter de maintenant et jusqu'au 31 juillet 2022 :

Le quorum permettant à une assemblée de se tenir repasse de la moitié à un tiers, et les élus peuvent à nouveau être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un.

N'oubliez pas votre masque et votre stylo.

LE MAIRE
Emmanuel D'AILLIERES



MAIRIE : 16, Grande Rue - CS 60021 - 72210 **LA SUZE-sur-SARTHE**

☎ 02 43 77 30 49 - Fax 02 43 77 28 77

Courriel : contact@lasuze.fr - Internet : www.lasuze.fr